



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Frédéric Mondoloni

Directeur Général des Affaires Politiques et de Sécurité

**78<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies**

**13<sup>e</sup> Conférence de l'article XIV du  
*Traité d'interdiction complète des essais nucléaires***

*– Seul le prononcé fait foi –*

Mesdames et Messieurs,

Il y a exactement 25 ans, la France achevait conjointement avec le Royaume-Uni, le processus de ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qu'elle avait signé dès 1996. Cette ratification, conduite dans un délai particulièrement bref, traduisait déjà l'attachement indéfectible de mon pays au TICE, en tant qu'État doté responsable mais aussi de par notre appartenance à la liste des États dits de l'annexe II dont la ratification conditionne l'entrée en vigueur du traité. Hélas, 27 années après l'ouverture à la signature du TICE, celle-ci n'est pas encore advenue.

Cela n'a pas privé le traité d'une efficacité objective .

- À ce jour, 186 États ont signé le TICE. 178 l'ont ratifié.
- Les moyens du **Secrétariat Technique Provisoire** sont aujourd'hui pleinement opérationnels.
- L'achèvement et l'entretien du **système de surveillance international**, véritable clé de voûte du régime de vérification, demeurent une priorité et se poursuivent.
- Et, alors que les catastrophes naturelles se multiplient, le **système de surveillance de l'OTICE participe de façon notable à la caractérisation et à lutte contre les effets du changement climatique**, notamment à travers le **système d'alerte tsunami**, que la France soutient sans réserve.

\*

La France a tenu à mettre en œuvre ses engagements de manière sincère. **Notre ratification du TICE s'est traduite par des actes forts et concrets.**

- **En 1998, la France a démantelé de manière définitive et transparente son site d'expérimentations nucléaires en Polynésie française**, en partenariat avec l'AIEA et l'OTICE. Encore aujourd'hui, force est de constater que notre pays se singularise par cet effort.
  
- **Nous avons réduit de manière significative notre arsenal nucléaire et arrêté définitivement la production de plutonium et d'uranium à des fins militaires.** Le lancement de la négociation d'un *traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes*, complément indispensable du TICE, constitue une priorité portée par la France, notamment au sein du P5.
  
- **La France apporte une contribution significative au système de surveillance international.**
  - 16 stations situées sur son territoire, 8 stations situées à l'étranger et un laboratoire radionucléaire certifié par l'OTICE sont opérés par la France.

- La France remplit tous ses engagements au titre du traité.
- La France continue les développements de technologies pour les dispositifs du système de surveillance international mais également les outils logiciels pour le traitement des données associées et qu'elle met gratuitement à la disposition de tous les Etats signataires.

➤ **Enfin, nous saluons la tenue prévue en 2025, au Sri Lanka, d'un exercice en champ intégré.** La capacité de conduire des inspections sur place, une fois le TICE en vigueur, est une composante fondamentale du régime de vérification et nous continuons d'apporter notre soutien au Secrétariat Technique Provisoire pour la conduite de ces actions.

\*

Pour autant, nous ne devons pas nous contenter d'un succès qui reste inachevé.

- Depuis 1996, 3 pays ont conduit des essais nucléaires.
- La Corée du nord au XXI<sup>e</sup> siècle, a violé cette règle presque universellement acceptée.

Tous les États dotés au sens du TNP ont signé le TICE et trois l'ont déjà ratifié. Mais **aujourd'hui, huit Etats dits de l'annexe II manquent toujours à l'appel.**

- Sans eux, le TICE ne peut entrer en vigueur. Cette exigence – je veux le rappeler – fait la force de notre Traité.

\*

Le mandat de la *Conférence de l'article XIV* est clair : **faciliter l'entrée en vigueur du Traité.**

C'est pourquoi la France a coparrainé la *résolution 2310*, qui exhorte **l'ensemble des Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE.** Cet appel sans équivoque du Conseil de sécurité doit être entendu.

L'absence d'entrée en vigueur du TICE, avec un Etat de fait qui ne progresse plus depuis maintenant 10 ans, nous oblige.

La tentation peut être grande pour certains États de se tourner vers d'autres outils, purement déclaratoires. Vouloir contourner la contrainte qui lie l'entrée en vigueur du traité à la ratification par tous les États dits de l'annexe II en s'appuyant sur d'autres outils serait vain : l'encadrement ne vaut que parce qu'il nous lie collectivement.

Les autres instruments ne possèdent pas non plus la spécificité du TICE, qui est de disposer d'un régime de vérification unique et robuste. Le TICE nous rappelle l'importance du multilatéralisme respectueux de tous et soucieux de la mise en œuvre concrète de ses actions.

\*

La France, vous l'aurez compris, tous les Etats à la rejoindre pour **préserver et universaliser le *Traité d'interdiction complète des essais nucléaires***.

Dans le contexte de tension que nous observons et alors que plusieurs pays affichent des doctrines nucléaires menaçantes qui chercheraient notamment à légitimer la conduite d'essais nucléaires, **nous engageons tous les États, qu'ils aient signé ou ratifié le traité ou qu'ils soient encore extérieurs au TICE, à réaffirmer et maintenir les moratoires sur les essais nucléaires.**

Nous souscrivons par ailleurs pleinement à la déclaration du Haut Représentant de l'Union européenne.

**Je vous remercie./.**